

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 15 MARS 2024 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33  
Quorum : 17

**PRÉSENTS :**

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur GRANJU, Madame PARIS, Monsieur BOURDIN, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur DI PERNA, Monsieur RICHER, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYÈRE, Monsieur MARINO MORABITO, Madame MEYZONNY, Monsieur ABBES

**EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :**

Monsieur DEROUBAIX (à Monsieur de BOISSIEU), Madame BRISSEZ (à Madame PETIT), Monsieur RIBIÈRE (à Madame SONNERY), Madame ARMAND (à Monsieur GUEUR),

**EXCUSÉE :** Madame ARBORE

**ABSENTS :** Madame ARENA, Monsieur KARTAL, Madame PONCET

\_\_\_\_\_  
Monsieur Jean-Marc RIGAUD est désigné secrétaire de séance.  
\_\_\_\_\_

**2024.01.32**

**SOUTIEN AU PROJET D'ATELIER ATELEC AU COLLÈGE**

(Rapporteur : Liliane FALCON)

Nomenclature : 8.5 : Politique de la Ville, habitat et logement

Dans le cadre d'un projet de prévention du décrochage scolaire, mis en œuvre au collège Saint Exupéry en 2024, ATELEC propose un atelier d'expressions, de lecture et d'écriture. Cette action s'inscrit dans une démarche globale de l'établissement, auprès d'élèves de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> en insécurité avec les apprentissages de la langue française, qui ont besoin d'être remobilisés et remotivés sur leur parcours scolaire. Cette complémentarité d'interventions vise à prévenir le décrochage scolaire de jeunes identifiés par les professionnels du collège.

17 ateliers se dérouleront le vendredi de 15h à 17h.

Accusé de réception en préfecture  
001-210100046-20240315-DEL\_2024\_01\_32-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2024  
Date de réception préfecture : 19/03/2024

Le coût du projet est de 4 000 €. La participation de la Commune est de 2 500 €.

La Commission Municipale **Politique de la Ville et Rénovation Urbaine**, lors de sa séance en date du **12 mars 2024** a émis un avis favorable.

La Commission Municipale **Finances**, lors de sa séance en date du **12 mars 2024** a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

1. **DE VALIDER** l'attribution d'une subvention de 2500 € à l'association ATELEC « Lettres pour l'être » ;
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe relative à ce projet et les éventuels avenants ;
3. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à verser lesdites subventions qui seront prélevées sur l'imputation DGS 52 65748 SODI CLSPD.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le **22 MARS 2024**

Daniel FABRE  
Maire d'Amberieu-en-Bugey



Jean-Marc RIGAUD  
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture  
001-210100046-20240315-DEL\_2024\_01\_32-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2024  
Date de réception préfecture : 19/03/2024